

Compte rendu de la CAP n° 3 du 23/10/2012

Siégeaient pour la CGT : Jean François DICHAMP, Jean-Pierre DA COSTA, Bruno JANTAL. Fabrice BOURGEOIS était invité en tant qu'expert.

A l'ordre du jour

- Tableau d'avancement pour l'accès au 8ème échelon des AAP1
- Questions diverses, à la demande de la CGT : Situation à GOURDON

Tableau d'avancement pour l'accès au 8ème échelon du grade d'AAP1

La CGT faisait une déclaration liminaire (voir copie au verso) et annonçait qu'elle ne prendrait pas part au vote, non pas pour aller à l'encontre des agents, mais :

- • pour manifester notre opposition à la **réduction du nombre de promus** au niveau national ;
- • pour réaffirmer la revendication d'un **accès linéaire** légitime au 8ème échelon pour tous les agents de catégorie C qui remplissent les conditions d'ancienneté.

Rappel des conditions statutaires : il faut, au 31/12/2012 :

- • 3 ans de séjour au 7ème échelon d'AAP1 ;
- • Être en activité à la date d'effet de la promotion ;
- • Avoir été noté au moins à la note pivot au cours des 3 dernières années, dont une au moins dans le grade d'AAP 1ère classe (la note de -0.01 serait assimilée à la note pivot) ;
- • Ne pas avoir fait l'objet d'une baisse de note au cours des 3 dernières années et/ou d'une procédure disciplinaire ou prédisciplinaire.

Le contingent attribué pour le département du Lot pour 2013 est de 2, pour un total de 8 agents répondant aux critères. Les deux choisis étaient prioritaires « au bénéfice de l'âge ».

Sont donc proposées à la CAP Nationale :

- • Mme Geneviève Colonges (Filière Publique)
- • Mme Catherine Sus (Filière Fiscale)

Questions diverses : Situation au SIP-SIE de GOURDON

La CGT Finances Publique du Lot a remis à la Directrice un courrier adressé par l'ensemble des agents, dans lequel ils manifestent leur désapprobation envers les pratiques managériales de la direction, disent leur démotivation devant un tel manque de considération, et regrettent la nette détérioration de l'ambiance de travail. La direction a reconnu qu'elle avait trop tardé à se rendre sur place et s'est engagée à y aller dans les jours qui viennent.

Commentaire de la CGT :

Dès le 11 septembre, nous avons alerté la Directrice sur la situation du SIP-SIE de Gourdon lors du CTL. Par la suite, la CGT et FO se sont rendues le 27 septembre sur place, pour animer une HMI au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer. Devant l'inaction de la Direction, qui ne prend manifestement pas la mesure du problème, nous avons donc du revenir à la charge. Pour toute réponse, la Directrice a prétexté d'un agenda chargé...

Depuis 2 mois que le problème est connu, pas un cadre sup de l'armée mexicaine n'a trouvé le temps de se rendre sur place. Gageons que notre Directeur Général, qui lui est un grand voyageur, saura s'y rendre avant notre direction locale...



Déclaration des élus de la CAP n°3 du 23 octobre 2012

L'administration fait encore des économies sur le dos de la catégorie C !

Lors du groupe de travail du 25 novembre 2011 sur les modalités d'accès au 8^{ème} échelon, présidé par le directeur général adjoint, M. Philippe RAMBAL, il avait été décidé que la DGFIP arrêterait un volume de promotion de 1 000 agents pour l'année 2012 (volume reconduit pour 2013). Mais lors du groupe de travail du 28 février 2012 sur les taux de promotions intra-catégoriels, la direction n'a annoncé qu'un taux de 30 %, acté par arrêté ministériel du 23 mars 2012, soit les 847 agents promus lors de la CAPN d'avril 2012.

Pour la CGT, défavorable au dispositif choisi par l'administration, ce recul par rapport aux annonces faites initialement est inacceptable. **Les représentants des personnels de la CGT trouvent cela scandaleux et exigent que l'engagement pris par M. RAMBAL soit respecté**, c'est à dire, a minima, 1 000 agents promus au titre du TA de 2012 et 1 000 autres au titre de 2013.

Le contingentement du volume de promotion pour l'accès au 8^{ème} échelon a des conséquences graves pour les agents de catégorie C : ils ne pourront pas bénéficier automatiquement de l'indice majoré 430, soit un gain de 14 points (64,82 € brut) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. De nombreux AAP1 qui justifient d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7^e échelon partiront à la retraite sans bénéficier du 8^{ème} échelon (cela représente une perte de 48,62 € pour une pension à taux plein). C'est un véritable déni de justice à l'égard de la catégorie la moins payée de notre administration.

Cette affaire concerne les agents de toutes les catégories. Bien sûr nos collègues agents C, mais tous les autres aussi : si nous laissons faire une amélioration de la grille de rémunération "contingentée" et/ou "au mérite" pour les C, alors un précédent terrible serait créé pour toutes les autres catégories.

Pour la CGT, l'administration cherche, une fois de plus, à faire des économies sur le dos des personnels les moins rémunérés.

La CGT Finances Publiques condamne les modalités d'accès au 8^{ème} échelon par tableau d'avancement qui limite les possibilités d'accès et instaure une sélection par l'âge. La CGT revendique un passage linéaire à cet échelon pour tous les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon. Ni contingentement, ni mérite, ni barrage !

Pour ces raisons, la CGT Finances Publiques du Lot ne prendra pas part au vote.